

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

ID : 084-298401712-20210617-2021_012-DE

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 17 JUIN 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – NOUGUIER Marie Claude – LE FAOU Michel

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre -

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION – PRISES SYNDICALES DU CABEDAN NEUF

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, en cours d'élaboration, et de l'appel à projets européen du 31 juillet 2021, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite présenter la demande pour les travaux de modernisation des prises syndicales, sur les communes de Cheval Blanc et Cavaillon.

Le projet prévoit de moderniser 3 prises syndicales (Ceinture, Oppèdes et Cressonne) et poser 1 débitmètre sur la filiole modernisée dite de la CD 43 (Taillades).

Le volume d'économies d'eau est estimé à 100 000 m3.

Le montant des travaux est estimé à 150 000 euros H.T. il prévoit un taux de subvention de 80 % pour une réalisation pendant l'hiver 2023-2024.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président et la demande de subvention pour un montant de 150 000 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Perusier

84300 TAILLADES